

# COMMUNE DE MONDRAGON

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL  
DE LA VILLE DE MONDRAGON  
PEDT



*Mondragon*

**2020-2023**

## INTRODUCTION

La réforme des rythmes scolaires avait pour objectif de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et de permettre d'élever leur niveau de connaissances, de compétences et leur accès à la culture.

Elle prévoyait une nouvelle organisation de la journée, de la semaine et d'articuler au mieux les temps scolaires et périscolaires qui constituent deux des leviers importants de cet objectif.

En juillet 2018, l'Etat a souhaité maintenir la dynamique engagée durant ces années en promulguant le Décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs.

Ce décret stipule que dorénavant les mercredis seront considérés comme un temps périscolaire soit un temps de pause dans la semaine scolaire, appelé PLAN MERCREDI.

Le Plan Mercredi a pour objectifs de :

- proposer un temps éducatif en articulation avec les enseignements pour garantir la continuité éducative
- offrir une meilleure cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire
- être propice à l'épanouissement et à la réussite des enfants

Ce dispositif est soumis à une labellisation par les services de l'Etat.

Depuis des années, la Ville de Mondragon a mis en place un accueil de loisirs extra-scolaire sur les périodes de vacances et a souhaité développer un accueil de loisirs le mercredi suite à l'arrêt du dispositif TAP.

Ce PEDT permet de recenser et d'articuler l'ensemble des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse sur la Commune afin de proposer à la population des services de qualité.

# **1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE DE MONDRAGON**

## **1.1 La collectivité territoriale**

Ville de Mondragon – La Mairie – Rue des Clastres – 84430 MONDRAGON  
Tél : 04.90.40.82.51  
mairiedemondragon@wanadoo.fr  
Nombre d'habitants : 3856

## **1.2. Périmètre et public concernés**

Le territoire concerné : L'ensemble de la Ville et des équipements communaux et associatifs

Etablissement scolaire : Le groupe scolaire Jean Moulin comprenant une école maternelle et une école élémentaire

⇒ Nombre d'élèves 2019/2020 :

Ecole maternelle : 145

Ecole élémentaire : 220

Ressources mobilisées :

- les partenaires sont diversifiés :
  - Les équipes enseignantes
  - Les ATSEM
  - les parents d'élèves
  - la directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
  - l'animatrice de la bibliothèque municipale
  - le monde associatif culturel et sportif
  - les agents administratifs municipaux
  - divers intervenants qualifiés,...
  
- Les lieux d'accueil à exploiter :
  - L'espace Sylvette Nicolas
  - La salle de motricité de l'école maternelle
  - Les cours d'écoles
  - Le gymnase
  - L'espace sportif
  - L'espace associatif Marcel Pagnol
  - La salle des fêtes
  - Le city stade
  - Le stade de football
  
- les moyens matériels
  - Malles de matériel sportif
  - Malles de jeux de société
  - Malles de fournitures pour travaux manuels
  - Malles spécifiques

### **1.3 Etat des lieux**

#### **1.31 Les structures d'accueil municipales**

Les accueils de loisirs sont organisés ainsi :

- ***Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)*** : Le mercredi (journée, et ½ journée au choix des familles) – Espace Sylvette Nicolas et des salles polyvalentes de la maternelle
  
- ***L'Accueil de Loisirs municipal (ALSH)*** : Les petites et grandes vacances scolaires (journée, et ½ journée au choix des familles) – Espace Sylvette Nicolas et des salles polyvalentes de la maternelle.
  
- ***Les garderies municipales sur l'école :***
  - Accueil du matin et de fin d'après-midi de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30
  - Le temps méridien de 12h00 à 13h45
  
- ***Une aide aux devoirs est organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (bénévolat)*** : pour les élèves de l'école élémentaire les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h00 dans l'établissement.
  
- ***Un jardin d'enfants*** au cœur du village
- ***Un city stade*** aux abords du village accessible à tous

#### **1.32 Les structures intercommunales et associatives locales**

***La Communauté des Commune Rhône Lez Provence propose :***

- ***Un Accueil jeunes*** pour les jeunes de 11 à 18 ans accueil le samedi après-midi dans une salle spécifique à l'Espace Jean Ferrat.
  - o Un accueil quotidien en fin d'après-midi, le mercredi, le samedi, etc....
  - o Un programme d'activités
  - o Un programme CLAS
  - o Des séjours avec nuitées, ...
  
- ***Le point information jeunesse*** à l'Espace Jean Ferrat
  
- ***Une Ecole de musique*** : Elle accueille les enfants à partir de 5 ans pour un éveil musical et à partir de 6 ans pour un apprentissage d'un instrument et formation musicale en cours collectifs ou individuels
  
- ***Un dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS)*** pour les collégiens après les cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h30 à l'espace culturel Jean Ferrat.
  
- ***Une bibliothèque*** avec un programme d'animation culturel
  
  
- ***Le Skate parc et le théâtre de verdure***
  
  
- ***Un espace aquatique intercommunal à Bollène***
  
  
- ***Une halle sportive et culturelle***

### 1.33 Les structures associatives du village

- *Les activités proposées par les associations sportives et socio culturelles* : elles sont nombreuses sur la Commune et très actives. Un *salon du livre jeunesse « Récréa livre »*, le *carnaval* organisé par le Sou des écoles Laïques...etc
- *Une fête médiévale « La fête du Drac » et un concert à destination des enfants durant « les rencontres des musiques et saveurs de terroirs »* organisée par le Comité des fêtes

### 1.4 La politique jeunesse de la Commune

La Commune de Mondragon a pour vocation principale, à côté de ses missions spécifiques, d'organiser le temps de loisirs et de vacances pour tous les enfants.

Elle considère que les enfants ne pourront atteindre l'âge adulte que par le vécu de différentes expériences individuelles ou collectives.

L'acquisition de ces expériences leur permettra d'enrichir leur personnalité et d'acquérir une confiance en soi indispensables pour leur équilibre et pour vivre et s'adapter à l'évolution de notre société.

Elle a également la volonté de proposer son action éducative en complément de la famille et de l'Education Nationale.

#### *Conception philosophique du projet éducatif*

Considérant que l'enfant est une personne à part entière et un futur citoyen actif, autonome, libre et responsable dans notre société, une attention particulière doit lui être apportée afin que celui-ci se développe en toute sécurité et avec l'affection nécessaire à son épanouissement.

Considérant aussi que les parents sont les principaux éducateurs de l'enfant, ils convient de constater que ceux-ci confient une part de leur responsabilité à différents acteurs de la vie sociale et scolaire à qui ils donnent toute leur confiance.

Nous pouvons donc dire que l'ensemble de ces adultes se doit d'accompagner les enfants jusqu'à leur maturité et leur autonomie et, de ce fait, ils sont les garants de leur équilibre affectif, psychique, intellectuel et physique.

Par ailleurs, dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la COMMUNE a la responsabilité d'améliorer le cadre de vie de la population et fait le choix de garantir l'accès aux loisirs pour tous sans aucune discrimination quel que soit leur culture, leur religion, leur situation sociale.

En conséquence, elle se positionne comme tiers lieu éducatif, notamment dans le cadre du temps libre des enfants.

#### *Les objectifs éducatifs de la Commune*

Les valeurs de la Commune étant fixées, il convient de présenter les objectifs éducatifs à mettre en œuvre :

- \* Permettre à l'ensemble de la jeunesse d'accéder aux loisirs
- \* Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie de l'enfant et du jeune en fonction des besoins caractéristiques de chaque âge.

- \* Favoriser l'accès à la citoyenneté et l'expérimentation de la démocratie
- \* Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- \* Favoriser l'implication des parents
- \* Favoriser les échanges intergénérationnels
- \* Favoriser la découverte de nouvelles activités de loisirs, sportives, culturelles et des nouvelles technologies
- \* Favoriser la découverte de sites géographiques et culturels
- \* Faciliter la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité
- \* Soutenir et accompagner les projets émanant des jeunes
- \* Améliorer la qualité et les capacités d'accueil des structures
- \* Encourager l'écocitoyenneté

### **1.5. Le public concerné**

Pour le temps périscolaire : 3 à 11 ans  
 Pour le temps extra-scolaire : 3 à 17 ans

### **1.6 Organisation des services extra scolaires**

Structures	Période	Capacité d'accueil	Tranche d'âge	Modalité d'accueil
Accueil de loisirs municipal 6/17 ans (ALSH)	Petites vacances	24	6-17 ans	* Inscriptions 15 jours avant chaque période de vacances à l'Espace culturel Jean Ferrat
	Grandes vacances	56	6/10 ans	
		24	11/17 ans	
Accueil de loisirs maternel 3/5 ans (ALSH)	Petites vacances	24	3/5 ans	* idem que ALSH 6/17 ans
	Grandes vacances	24	3/5 ans	* possibilité inscription à la ½ journée le matin uniquement

L'ALSH propose une restauration collective à 12h ainsi que le goûter en gestion directe par la Communauté des Communes.

Les horaires d'ouverture de l'ALSH figurent sur le projet pédagogique propre à chaque structure, mis à disposition des familles.

## **1.7 La petite enfance**

La Commune n'a pas pris en charge la compétence petite enfance, considérant que cela doit se réaliser dans le cadre intercommunal. En effet, la mise en place d'une structure petite enfance de type centre de la petite enfance (crèche, halte-garderie) est complexe à gérer pour une commune de notre dimension et très coûteuse. A ce titre, la Commune finance une partie du fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles Agréées intercommunal dans le cadre des services communs de proximité.

Toutefois elle met à disposition des locaux municipaux à une MAM, ainsi qu'aux sections associatives d'activités destinées aux tout-petits (moins de 3ans).

Elle assure l'accueil des 3-5 au sein de l'ALSH lors des petites vacances, les mercredis périscolaires et lors de la période estivale.

Ainsi les accueils suivants sont présents sur la commune pour répondre aux besoins des familles :

- 26 assistantes maternelles
- 1 Maison d'Assistante Maternelle (MAM)
- 1 crèche privée
- 1 ALSH municipal maternel (petites vacances, mercredis périscolaires et vacances d'été)

## **1.8 Les tarifs en vigueur**

La ville propose des tarifs différenciés selon les services proposés.

Pour l'ALSH, les revenus familiaux sont pris en compte (quotient familial) pour faciliter l'accès de tous à la structure d'accueil.

Les dispositifs existants sont attractifs et nombreux mais de nombreuses familles n'utilisent pas ou peu ces structures.  
Dans le cadre du PEDT, il s'agit d'améliorer la fréquentation de ces services à destination du public jeune en répondant davantage à leurs besoins.

## **II - LE PEDT**

### **1- Le comité de pilotage**

Il serait souhaitable de favoriser les échanges entre le milieu enseignant, l'équipe d'animation et les partenaires locaux dans une recherche de cohérence.

Le Comité de pilotage mis en place lors du dispositif TAP est maintenu mais réduit pour favoriser les échanges et le montage de projets communs éventuels.

La composition du comité de pilotage restreint :

- ▲ le Maire
- ▲ les membres de la commission éducation/jeunesse municipale
- ▲ les directeurs d'école
- ▲ la directrice de l'ALSH
- ▲ les animateurs de l'ALSH

### **2- Les objectifs éducatifs de la Ville**

– *Porter des valeurs partagées et des ambitions collectives* : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté nécessitent la mobilisation des énergies et compétences, la mutualisation des ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs.

– *Respecter les rythmes chrono biologiques de l'enfant et de son processus de développement* constitue une priorité du PEDT. L'ensemble des actions proposées pendant les temps périscolaires en particulier, devront respecter ces besoins vitaux et permettre à l'enfant d'exprimer et de développer sa créativité, dans un cadre ludique et serein.

– *Favoriser le développement personnel de l'enfant*, sa sensibilisation et valoriser ses aptitudes intellectuelles et physique visant son épanouissement pour permettre son implication dans la vie collective.

– *Rechercher la cohérence avec les projets de l'école*

– *Articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués* et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant, afin de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement

– *Garantir la continuité éducative* entre tous les temps de vie des enfants

### **3- La politique éducative de l'école**

Dans le cadre scolaire, les équipes enseignantes sont responsables de la mise en œuvre des objectifs et des programmes de l'école selon les directives de l'Education Nationale.

L'établissement scolaire Jean Moulin a défini un projet d'école au regard du résultat des évaluations des élèves.

L'articulation cohérente entre les pédagogies mises en œuvre durant les temps scolaires sera constamment recherchée. Elle pourra être utilement déclinée dans les activités pédagogiques complémentaires et plus largement dans le projet d'école.

Dans un souci de continuité éducative, le projet pédagogique de l'ALSH s'appuiera sur ces données. Les activités proposées aux enfants seront complémentaires à celles de l'enseignement transmises aux enfants par les enseignants. En aucune manière, les animateurs devront proposer des activités s'apparentant à du travail scolaire. Le jeu et les espaces de détente seront privilégiés.



Le projet éducatif territorial intègre l'ensemble des données économiques de la ville, les priorités de la politique éducative et les obligations de l'école.  
 Il instaure les conditions d'une continuité d'accueil globale, cohérente et partagée, au service de chaque enfant et durant toute l'année scolaire.

#### 4- Domaines d'activités du PEDT

Toutes les activités doivent favoriser l'équilibre de vie, l'apprentissage de la vie en société, l'accès à l'autonomie, la prise de responsabilité et la construction de la personnalité de l'enfant.

Les activités doivent être ludiques, valorisantes, donner confiance aux enfants pour oser aller de l'avant, être source de bien-être et de partage.

#### Les grands axes éducatifs à développer :

- Autonomie
- Sociabilisation
- Citoyenneté / écocitoyenneté
- Les environnements

AUTONOMIE	SOCIABILISATION	CITOYENNETE ECO CITOYENNETE	LES ENVIRONNEMENTS
<i>Objectifs opérationnels : quelques exemples</i>			
Favoriser l'autonomie de chacun	Ouverture au monde	Connaitre les Institutions et leurs représentants	Découvrir son village
Se faire plaisir	Favoriser la vie collective	Connaitre ses droits et ses devoirs	Découvrir de nouveaux environnements (culturels, sportifs, patrimoine, numérique, etc...)
Prendre conscience de soi	Respect des règles	Développer la solidarité	
Susciter la curiosité	Développer l'intergénérationnel	S'engager dans des actions collectives	
Se fixer des objectifs	Favoriser l'expression		
Susciter toutes formes d'expression			
Vivre la solitude			
Apprendre la patience			
Choisir			
Avoir le droit de rêver			

<b>Actions : quelques exemples</b>			
Faire ses lacets, s'habiller seul, gérer son matériel, ranger ses affaires, ...	Construire, cuisiner, découvrir...d'autres cultures	Visites : école, mairie, tribunal, pompiers, gendarmerie, ...	Observer, se repérer, décrire, échanger, comprendre, ...
Jouer avec la possibilité de choix, libre, dans un environnement apaisant et sécurisant, hors du groupe, ...	Créer une œuvre collective	Rédiger une charte de vie collective	Décrypter les médias
	Activités en étant acteur du règlement	Prévention routière	Visiter les « coulisses » d'un théâtre, cinéma, piscine, bibliothèque, ...
	Actions communes avec des plus grands	Apprendre les notions de secourisme	
	Jeux de rôle, théâtre	Création d'un journal	Création d'un jardin collectif

### **5-Modalités d'organisation**

La durée du PEDT est de 3 ans.

L'organisation de l'accueil du mercredi a été déclarée en ALSH extrascolaire en septembre 2017 puis en ALSH périscolaire en Novembre 2018.

#### **5-1- L'encadrement**

L'accueil du mercredi est encadré par du personnel d'animation, sous la responsabilité du directeur ALSH, avec en outre la participation d'intervenants extérieurs qualifiés ou bénévoles montrant des compétences avérées.

La cohérence éducative entre toutes ces activités sera assurée et renforcée par la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique conforme à la Charte Qualité.

Pour le personnel des accueils collectifs de mineurs, la qualification des membres de l'équipe d'animation doit être conforme à l'article R.227-12 du code de l'action sociale et des familles. Lorsque des activités physiques y sont organisées, les qualifications des intervenants pour ces activités sont précisées à l'article R.227-12 du même code.

##### ➤ Le taux d'encadrement - accueil périscolaire :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

##### ➤ Le taux d'encadrement – accueil extrascolaire (ALSH)

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

#### **5-2 Les modalités tarifaires**

Les tarifs des ALSH sont définis en Conseil Municipal et tiennent compte de la dégressivité en appliquant le quotient familial.

### **5-3 Formation du personnel**

Les intervenants permanents seront choisis en fonction de leurs compétences reconnues. Si des formations s'avèrent nécessaires, elles seront organisées en interne en fonction des besoins.

Les intervenants occasionnels seront choisis en fonction du projet à développer et de leur expertise et de leur sens de la pédagogie.

### **5-4 Les instances de concertation et d'évaluation**

- La commission éducation/jeunesse municipale
- Le comité de pilotage extra municipal
- Les conseils d'école
- Le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse

### **5-5 Le Budget**

Le budget de fonctionnement des activités destinées aux enfants et jeunes est défini au moment de la conception du budget global de la Commune (moyens humains, formation et matériel).

Après décision de la Municipalité, un budget spécifique est attribué à chaque structure par année civile.

### **5-6 Les conventions de partenariat**

#### ^ Les associations locales

Ponctuellement et pour la mise en place d'activités spécifiques au sein des structures municipales, des conventions sont passées entre la commune et les associations locales.

#### ^ Le Contrat Enfance – Jeunesse CEJ

Outils de développement de la politique enfance-jeunesse de la commune, le contrat a été signé avec la CAF et la MSA de Vaucluse.

Le CEJ permet le financement de nombreux projets d'animation et de développement d'activités hors temps scolaire, tant municipaux qu'associatifs.

### **5-7 Les outils de communication**

La communication est assurée par la Commune via :

- *Un dispositif d'affichage municipal*
  - dans les lieux publics
  - affichage lumineux électronique (en cours d'installation)
  - dans les commerces
  - Sur le site internet et l'application « My Mondragon »
- *La diffusion de tracts, dépliants d'information*
  - à tous les élèves des écoles via les enseignants
  - dans les lieux publics
  - dans les commerces
- *La presse locale*
- *Des courriers et/ou mails personnalisés aux familles*
- *Le journal municipal*

## CONCLUSION

Permettre à chaque enfant de bien réussir sa scolarité, en lui aménageant des journées et des semaines plus proches de ses rythmes biologiques et plus respectueuses de son développement global, tout en améliorant la complémentarité des temps scolaires et périscolaires, sont les enjeux majeurs de la nouvelle organisation du temps scolaire.

En effet, il ne doit pas y avoir une éducation portée par l'école, une éducation portée par la Ville et une autre portée par la famille, indépendantes les unes des autres : il faut les faire converger de manière cohérente vers une éducation globale partagée, portée par tous les acteurs de la ville.

Dans cette ouverture qui nous est offerte aujourd'hui, tous les acteurs de la communauté éducative (ville – enseignants – parents – associations) vont pouvoir se mobiliser, côte à côte, pour permettre aux enfants de se réaliser et développer de nouveaux apprentissages et devenir les citoyens éclairés de demain.

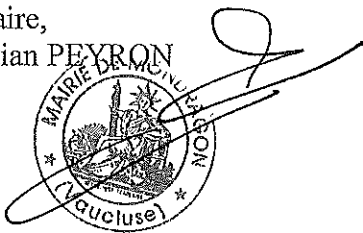
Accompagner chaque adulte dans sa fonction de co éducateur, de manière à favoriser la réussite de tous et de collaborer dans l'esprit de l'éducation populaire.

Il s'agit de développer chez l'enfant le sentiment de respect, de partage, de citoyenneté qui constitue un engagement fort de la commune de Mondragon.

Pour cela, des évaluations régulières seront effectuées par l'ensemble des partenaires qui s'engagent dans cette démarche assumée d'amélioration continue.

**Fait en 2 exemplaires.**

Le Maire,  
Christian PEYRON



M. Le Président de la Caisse  
d'Allocations Familiales de Vacluse